

LES ÉTUDIANTS EN PSYCHOLOGIE ONT DROIT À UNE FORMATION COMPLÈTE EN PSYCHOLOGIE

Dans le cadre d'un arrêté relatif au diplôme national de licence qui favorise la personnalisation des parcours de formation (portant sur la modification des licences¹) paru en 2018, l'université de Lorraine a choisi de l'appliquer à sa manière pour la psychologie, sans prendre en compte **la spécificité de cette formation qui délivre un titre protégé et réglementé**. La conséquence directe est la création d'une licence de psychologie à deux vitesses, avec moins d'enseignements en psychologie et des étudiants discriminés d'emblée pour la suite.

Cet arrêté du 30 juillet 2018 portant sur la licence implique la mise en place de parcours professionnalisés (santé, professorat des écoles, etc.) qui permettent aux étudiants de pouvoir bénéficier de passerelles. En soi, c'est une idée intéressante qui permettrait de faciliter les ponts entre les disciplines et les réorientations au cours des études universitaires, évitant ainsi les taux d'échecs importants observés à l'université. Néanmoins, la logique est ici poussée à l'extrême pour la psychologie et apparaît comme potentiellement délétère pour la qualité de la formation des étudiants en licence de psychologie.

Prenons ici un exemple concret, mais fictif :

	Licence Psychologie "complète"	Licence psychologie avec parcours personnalisé professorat des écoles
Deuxième année de licence 1 ^{er} semestre		
Anglais	✓	✓
Méthode du travail universitaire (MTU)	✓	✓
Approfondissement disciplinaire 1 psycho	✓	✓
Approfondissement disciplinaire 2 psycho	✓	✓
Approfondissement disciplinaire 3 psycho	✓	Remplacé par un enseignement dans le parcours choisi
Approfondissement disciplinaire 4 psycho	✓	Remplacé par un enseignement dans le parcours choisi

¹ Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037291166>

Cet exemple montre ce qu'il se passerait concrètement pour un étudiant ayant choisi un des parcours personnalisés (particulièrement le parcours « professorat des écoles » ou le parcours « santé ») et la différence, très importante, en terme d'enseignements disciplinaires dont il ne bénéficierait pas, contrairement aux étudiants qui seraient dans une licence classique en psychologie, sans parcours.

Il y aurait des pertes d'enseignements à chaque semestre de la deuxième année et de la troisième année. Potentiellement, plus de 20 ECTS de perte sèche en psychologie.

Cette licence à deux vitesses est proprement injuste pour les étudiants et non respectueuse de la qualité de la formation en psychologie.

Le SNP refuse l'amputation de la licence de psychologie et sa transformation en licence pluridisciplinaire car elle apparaît :

- **Injuste et discriminante** car elle crée deux catégories d'étudiants qui n'ont pas, à l'arrivée, les mêmes chances d'accéder à des stages, à l'entrée au Master, voire plus tard à un emploi sur le marché du travail. Il y a là une situation qui paraît hautement inégalitaire.
- **Inadéquate** car elle retire des enseignements de psychologie à des futurs professionnels qui seront face à des personnes en souffrance et un public en difficulté. Dans quel monde peut-on penser que baisser les enseignements disciplinaires n'aura pas d'impact sur l'exercice professionnel auprès du public ?
- **Contraire à l'esprit du décret du 22 mars 1990 pris en application de l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985 et** aux débats qui ont prévalu à cette période, prévoyant que seul le cycle complet Licence et Master en psychologie permettait l'accès au titre protégé de psychologue pour garantir une formation de haut niveau.

Cette situation inédite est ici **paradigmatique des attaques sur la formation que la profession connaît depuis quelques mois**, souvent en déconnexion totale avec la finalité de la formation qui est systématiquement oubliée, à savoir celle d'intervenir auprès d'un public en souffrance.

Le SNP s'oppose donc à cette situation et entend soutenir la qualité de la licence de psychologie.

Le SNP apporte son soutien aux étudiants et à la majorité des enseignants concernés qui ont tenté de discuter sans succès avec l'université pour préserver la qualité de la formation dispensée.

A ce titre, le SNP a sollicité une audience en urgence auprès de l'Université de Lorraine et en appelle au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour qu'il fasse respecter l'esprit et la lettre des textes réglementant la profession de psychologue dont il est le garant officiel.

Nous appelons également l'ensemble des enseignants chercheurs en psychologie, des étudiants en psychologie et des psychologues à réagir face à cette attaque qui menace les bases même de la formation, les exigences de la profession et du titre unique de psychologue.